

Nombre de Conseillers actuels en exercice : 7	L'an 2020, le 10 juillet à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune de LERCOUL, dûment s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la Présidence du Maire, M. François LAFON.
dont :	
Présents : 5	Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 juillet 2020, en application des articles L.2121-7, L 2121-8 du C.G.C.T.
Absents : 2	
Procurations : 2	
Votants : 7	Présents : 5 membres, MM. François LAFON, Johnny MARCHE, Mme BENEDET Solange, MM. Jacques GARCIA, Yves SERRI, lesquels forment la majorité des membres en exercice, qui peut ainsi valablement délibérer, en application de l'article, L 2121-17 du C.G.C.T.
REÇU LE :	
24 JUL. 2020	Absents : 2, MM. Sylvain GRAVAILLAC et Yves SANS.
PREFECTURE FOIX	Procurations : 2, M. Sylvain GRAVAILLAC à M. François LAFON M. Yves SANS à M. Jacques GARCIA.
	Secrétaire(s) de séance élu(s), en conformité avec l'article L. 2121-15 du C.G.C.T. : M. Jacques GARCIA.

Remarque : le Conseil Municipal s'est réuni ce jour pendant la période d'urgence sanitaire lié à l'épidémie du Coronavirus COVID-19 en respectant les gestes barrières, les consignes de sécurité et à huis clos.

Objet : Adoption du BUDGET COMMUNAL de l'exercice 2020

Vu l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux, afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, qui porte dérogation à l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et institue comme date limite de vote de l'arrêt les comptes de l'exercice 2019, et adoption du budget 2020, le 31 juillet 2020, au plus tard,

Considérant que les documents de présentation ont été remis aux Conseillers Municipaux et que le budget 2020 a été examiné au cours d'une réunion de travail,

Monsieur le Maire résume les orientations générales et le contenu du budget 2020.

Le projet de budget 2020 qui est soumis au vote du Conseil Municipal, s'équilibre en dépenses et en recettes, toutes sections confondues, à la somme de 254 869,55 € qui se compose comme suit :

BUDGET de la Commune de LERCOUL 2020		
Budget général	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	178 209,55 €	178 209,55 €
Investissements	76 660,00 €	76 660,00 €
Total	254 869,55 €	254 869,55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2020 arrêté comme précédemment résumé.

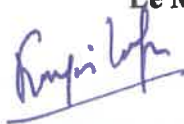
NOMBRE de VOTANTS : 7
résultat du vote : 7 voix / 7 pour l'adoption

Ainsi fait et délibéré à Lercoul, le 10 juillet 2020.

Au Registre des Délibérations, sont les signatures.

Rendu exécutoire par :
publication
du relevé de décisions

Extrait certifié conforme,
Le Maire,



François LAFON



REÇU LE :

24 JUL. 2020

PREFECTURE FOIX